



Résultat de marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de communes Cœur de Loire

4 place Clémenceau

58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Tél. : 03-86-28-92-92

Télécopieur : 03-86-28-92-93

Courriel : contact@coeurdeloire.fr

Adresse internet : <http://www.coeurdeloire.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.ternum-bfc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Location et maintenance des photocopieurs numériques multifonctions de la Communauté de Communes.

Référence du marché : MAPAPHOTOCOPIEUR0621.

Catégorie de services : 7.

Code NUTS : FRC12.

CPV - Objet principal : 30121100

Objets supplémentaires : 50313200.

Type de procédure : procédure adaptée.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix total annuel de la location (30 points)
- coût copie monochrome pour 100 pages (20 points)
- coût copie couleur pour 100 pages (20 points)
- délai d'intervention (20 points)
- performances en matière de développement durable (10 points).

Nom du titulaire :

Société COPIEFAX

52 bd Camille Dagonneau

58640 VARENNES-VAUZELLES

Montant final du marché : 8 780,00 € HT

Sous-traitance : non.

Offre la plus basse : 8 780,00 € HT

Offre la plus élevée : 11 193,43 € HT

Date d'attribution du marché : 5 août 2021.

Nombre total d'offres reçues : 5.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - d'une part, sur le fondement d'un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence applicables au présent contrat (ainsi que le représentant de l'état dans la région), saisir le président du tribunal administratif de Dijon jusqu'à la signature du contrat, sur le fondement de l'article L.551-1 du code de la justice administrative.

- d'autre part, après la signature du contrat, saisir le juge administratif d'un recours de plein contentieux et/ou d'une demande de suspension dans le cadre de l'article L.521-1 du code de la justice administrative, dans un délai de deux (2) mois après publication de l'avis d'attribution.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 août 2021.